

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 605

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« situations »,

insérer les mots :

« , notamment en termes de densité territoriale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature des différences de situations évoquées par le présent article.